Image not found or type unknown

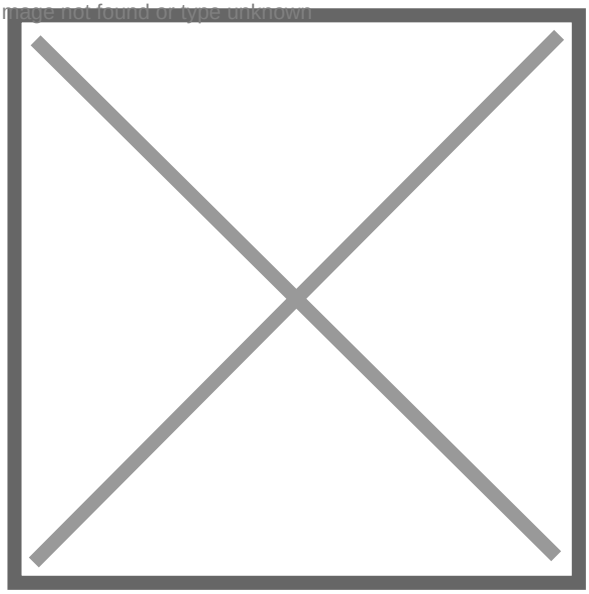

Infidelité et pension alimmentaire

Par **mya1406**, le **05/01/2008** à **03:20**

es ce ke je peut attaké mon concubin en justice je vien de découvrir qu il me trompe nous avon2 enfant notre relation durai depui 8 ans je vien de le quitté pour infidélité et en se ki concerne lma pension alimentaire comment doit je faire sil vous plai guider moi dite moi comment faire je veu le faire payer pour se ki vien de faire car se n ai pa la premier fois et en plu de sa j ai des témoin

Par **ly31**, le **05/01/2008** à **12:25**

Bonjour,

Vous avez quitté votre concubin, mais avez vous fait une déclaration au Commissariat de votre Police, en expliquant les faits ?

Pour entamer une procédure, je vous conseille de vous rendre au Tribunal de votre domicile, et d'y retirer un dossier en vue d'une d'aide juridictionnelle, ou bien de contacter personnellement un Avocat

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **jeetendra**, le **05/01/2008** à **14:09**

bonjours, bonne année à vous, pour votre différent avec votre concubin comme vous n'êtes pas marié l'accusé d'infidélité devant le juge aux affaires familiales ne vous servira à rien, par contre le juge se prononcera sur votre demande de pension alimentaire pour vos 2 enfants, sur l'attribution du domicile familial à l'un des concubins, sur le droit de visite et d'hébergement.

Le recours à un avocat n'est pas obligatoire, cependant afin d'être mieux entendu et défendu demandez l'aide judiciaire lors du dépôt de votre demande au greffe du juge aux affaires familiales, qui se trouve au tribunal de grande instance proche de la où vous résidez, courage, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés